



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1996/P/L.30/Add.1
10 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

POUR SUITE À DONNER

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1996
16-19 septembre 1996
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

Pays insulaires du Pacifique

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en janvier 1996, contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

La Directrice générale recommande que le Conseil d'administration approuve le programme de pays des pays insulaires du Pacifique pour la période allant de 1997 à 2001, soit un engagement de 7 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 14 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Les pays insulaires du Pacifique sont les suivants : les Iles Cook, les Fidji, Kiribati, les Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie, l'Ile Nioué, les Palaos, le Samoa-Occidental, les Iles Salomon, les Iles Tokélaou, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

*E/ICEF/1996/18.

**La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1995. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1996 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES	2
COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1992-1996	3
COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1997-2001	6

Liste des tableaux

1. Dépenses de la période de coopération précédente, 1992-1995	11
2. Dépenses annuelles prévues, 1997-2001	12
3. Postes et dépenses de personnel dans le budget-programme	14

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Le programme pour les pays insulaires du Pacifique concerne 13 pays (les Iles Cook, les Fidji, Kiribati, les Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie, l'Ile Nioué, les Palaos, le Samoa-Occidental, les Iles Salomon, les Iles Tokélaou, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu) et une population totale de 1 782 000 habitants.

2. Sur les 13 pays, 11 ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et les préparatifs relatifs à la ratification sont très avancés dans les deux autres. Quatre pays ont présenté des rapports au Comité des droits de l'enfant qui a souligné la nécessité d'améliorer le suivi des activités qui, dans l'ensemble, sont faibles dans ces pays; les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas ventilées, ce qui complique la réalisation d'une analyse des tendances.

3. Les pays insulaires du Pacifique ont atteint les buts fixés pour la moitié de la décennie et sont bien placés pour atteindre ceux de la décennie. Sur les 33 objectifs concernant les enfants, les trois objectifs liés à la santé et à l'éducation ont été en grande partie atteints; 16 autres peuvent l'être difficilement; 8 feront l'objet d'une nouvelle évaluation un fois le système de suivi amélioré; 6, et notamment les objectifs relatifs à la nutrition, à la santé des femmes et à l'assainissement, restent problématiques.

4. Les femmes et les enfants de moins de cinq ans dans certains pays continuent d'affronter des problèmes de survie. Le taux de mortalité infantile varie entre 12 pour 1 000 naissances vivantes à Nioué et 65 à Kiribati. Les différences sont plus grandes en ce qui concerne les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, de 12 pour 1 000 naissances vivantes à Nioué à 92 à Kiribati. Les principales causes de cette dernière mortalité sont la diarrhée et les infections respiratoires aiguës qui sont probablement liées à une grave carence de vitamine A, laquelle varie entre 8 et 20 %. La malnutrition protéo-énergétique est pour beaucoup dans la mortalité des enfants de moins de cinq ans. La persistance d'un faible taux de couverture pour ce qui est de l'eau potable et de l'assainissement contribue à la mortalité et à la morbidité. Bien que la vaccination soit universelle ou presque, on constate de graves insuffisances dans d'autres types de services, par exemple la lutte contre les infections respiratoires aiguës et celle contre les maladies diarrhéiques.

5. Le taux de mortalité maternelle est élevé dans certains pays : 549 pour 100 000 naissances vivantes dans les Iles Salomon et 127 à Kiribati. On connaît mal les causes de cette mortalité, mais au nombre des facteurs qui y contribuent figurent l'espace insuffisant des naissances, l'anémie, le paludisme et le manque d'accès à des systèmes sûrs d'accouchement.

6. Un rapport interinstitutions des Nations Unies sur l'impact potentiel du point de vue socio-économique du VIH/sida dans les pays du Pacifique, réalisé sous l'égide de l'UNICEF, souligne le risque d'épidémie, à moins que des mesures plus généralisées et durables de prévention et de promotion ne soient prises. L'incidence des maladies sexuellement transmissibles est déjà forte, spécialement chez les jeunes.

7. Les taux de scolarisation vont de 56 % dans les Iles Salomon à une fourchette de 90 à 100 % dans la plupart des autres pays. Une étude régionale portant sur 25 000 enfants de neuf à dix ans dans 10 pays du Pacifique a donné des résultats très médiocres et les planificateurs s'interrogent désormais sur la qualité de l'enseignement. Les niveaux élevés d'alphabétisation des adultes sont mis en doute car ils sont souvent fondés sur la fréquentation scolaire plutôt que sur les compétences acquises. Les données sur les taux d'achèvement du cycle primaire sont inadéquates.

8. De médiocres compétences pédagogiques, le manque d'intérêt des parents, le faible niveau des dépenses publiques, l'absence de ressources, une communication insuffisante entre les autorités éducatrices, les parents et les étudiants, ainsi que l'isolement des écoles contribuent à la situation que pose actuellement l'éducation des enfants.

9. Les activités de puériculture et d'enseignement sont énergiquement soutenues par des communautés de la région. Toutefois, la qualité des soins et de l'enseignement dans un secteur préscolaire en rapide expansion continue d'être préoccupante, en raison de la pénurie de personnel spécialisé et de compétences gestionnaires, de l'aptitude à augmenter les ressources à partir des matériaux localement disponibles, enfin faute de normes et de directives concernant les moyens et les programmes.

10. L'introduction d'économies monétaires dans de nombreux pays a causé des tensions sociales parmi les familles et les communautés insulaires et, notamment, la difficulté de s'adapter à l'urbanisation, la révélation d'inégalités sociales et économiques plus marquées et l'apparition d'une pauvreté urbaine et péri-urbaine.

11. Le suicide des adolescents constitue un problème. Une enquête réalisée sur la jeunesse des Iles Marshall a révélé que 23 % des garçons et 17 % des filles ont essayé de se suicider l'an dernier. Le taux d'abandon scolaire dans les écoles secondaires et les niveaux élevés de criminalité juvénile, l'abus d'alcool et de drogues, les grossesses d'adolescentes, les maladies sexuellement transmissibles et les suicides d'adolescents donnent à penser que les jeunes ne s'estiment guère et se sentent frustrés. Les programmes scolaires sont souvent peu adaptés aux compétences nécessaires dans la vie pratique et ne préparent pas les élèves à l'emploi. Toutefois, les pays du Pacifique ont prouvé qu'ils sont prêts à mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et à atteindre les buts généraux fixés pour l'enfance. C'est pourquoi la coopération fournie par l'UNICEF sera de plus en plus axée sur une approche plus vaste aux droits des enfants.

COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1992-1996

12. Le programme de coopération 1992-1996 pour les pays insulaires du Pacifique a permis de modifier l'orientation précédente, qui consistait à considérer séparément chaque pays, pour adopter une approche globale mise au point en coopération avec les partenaires nationaux. La coopération a été instaurée dans deux domaines, en commençant par les processus permettant de favoriser les engagements politiques, la mobilisation des partenariats, puis le renforcement d'une approche intersectorielle à l'égard des problèmes concernant les enfants. Il s'ensuit que des programmes davantage axés sur l'enfance ont été élaborés, que les ressources des gouvernements et des donateurs ont été mobilisées et qu'un bon nombre des objectifs fixés pour le milieu de la décennie ont été atteints. Dans les pays où les moyens publics étaient limités, une priorité accrue a été accordée à l'appui fourni à des projets spécifiques, c'est-à-dire l'élévation du taux de couverture vaccinale à Kiribati, un accès plus facile aux installations d'assainissement à Vanuatu et dans les Iles Salomon, et la promotion de la santé et de la nutrition dans les écoles des Etats fédérés de Micronésie et des Iles Marshall. Les fonds supplémentaires ont contribué de façon positive à ces activités.

13. Un important soutien politique a été mobilisé pour la promotion de la santé et du bien-être des femmes et des enfants. En 1992, un communiqué du Forum du Pacifique Sud a fait siens les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et a pressé les organisations régionales de soutenir les initiatives prises au niveau national pour améliorer le bien-être des enfants. Une résolution adoptée en 1993 par la Conférence du Pacifique Sud a recommandé à

tous les gouvernements de prendre des mesures pour atteindre les objectifs fixés pour le milieu de la décennie. En 1995, la ratification de la Convention étant presque complète, les membres du Forum ont une fois de plus renouvelé leur engagement à l'égard de sa mise en oeuvre et la Conférence du Pacifique Sud a réclamé d'autres mesures pour traiter des problèmes nouveaux affectant la jeunesse. Une plate-forme d'action du Pacifique, en faveur de la quatrième Conférence mondiale des femmes, a été établie; elle est dirigée par la Commission du Pacifique Sud avec le soutien de l'UNICEF.

14. Cet engagement accru est concrétisé par la réalisation de nouvelles analyses de situations faites par des équipes multisectorielles qui comprennent des membres des comités nationaux de coordination pour l'enfance. Ces comités sont chargés d'élaborer et d'exécuter des programmes nationaux d'action, de veiller à la ratification et à l'application de la Convention, et de faire rapport à ce sujet. Chaque pays adopte les objectifs qui correspondent le mieux à sa situation. De plus en plus, la coopération UNICEF-Pacifique est axée sur les objectifs spécifiques des pays.

15. L'UNICEF a renforcé les partenariats au programme avec les organisations régionales principales et les organismes extérieurs d'assistance, par exemple la Commission du Pacifique Sud, l'Université du Pacifique Sud et le Forum du Pacifique. L'UNICEF continue d'entretenir d'étroites relations avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et collabore également avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le programme de l'UNICEF complète ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par l'intermédiaire des programmes régionaux du PNUD pour l'allègement de la pauvreté, le développement humain durable et la lutte contre le sida.

16. Le programme sanitaire a permis d'obtenir une réduction du taux de mortalité et de morbidité des enfants de moins de cinq ans dues à des maladies évitables par la vaccination. Toutefois, l'impact des interventions en ce qui concerne les infections respiratoires aiguës, la diarrhée et la nutrition est moins net. L'UNICEF a coopéré avec l'OMS, le FNUAP et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour mettre au point des initiatives concernant la santé maternelle et infantile, qui ont permis d'améliorer de façon durable la qualité des services. Tous les agents sanitaires ont été formés à la lutte contre les maladies diarrhéiques, et la formation pour lutter contre les infections respiratoires aiguës a commencé. Toutefois, le principal résultat durable a été obtenu avec le programme élargi de vaccination, au titre duquel les gouvernements ont commencé à prendre en charge les coûts des vaccins dans le cadre de l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins.

17. Un appui technique a été fourni aux activités concernant la production alimentaire familiale, notamment, pour analyser les rapports entre sécurité alimentaire et nutrition. Un programme de distribution de vitamine A a été lancé dans trois pays. Une formation interpays sur l'Initiative hôpitaux amis des bébés a été assurée et deux établissements ont été accrédités. Une mobilisation sociale et un soutien sous forme d'approvisionnement ont contribué à des projets d'assainissement rural.

18. L'UNICEF a fait porter son attention sur l'éducation préscolaire et le premier cycle primaire et sur la participation des parents parce que d'autres partenaires, notamment, l'Université du Pacifique Sud, l'UNESCO, le PNUD et des donateurs bilatéraux appuient la formation pédagogique, l'élaboration de programmes et de politiques, la fourniture de ressources de base et la création de moyens.

19. Des associations nationales pour le développement précoce de l'enfant et son éducation ont été constituées et un grand sens de propriété collective anime ces programmes dans la plupart des pays. En partenariat avec les associations préscolaires, l'UNICEF a contribué à mettre au point le matériel pédagogique jusqu'au niveau du diplôme pour les disciplines relatives à l'éveil du jeune enfant et son éducation, à l'Université du Pacifique Sud.

20. Un soutien a également été accordé à une initiative interinstitutions sur l'éducation de base et l'autonomie fonctionnelle pour améliorer la qualité de l'enseignement et la gestion des écoles primaires (à laquelle participent l'UNICEF, le PNUD, l'UNESCO, le Bureau australien d'aide au développement international (AusAID) et l'Université du Pacifique Sud). L'UNICEF a apporté son soutien à la composante relative à la mobilisation de la participation communautaire à l'éducation de base. Malgré un démarrage plus tardif que prévu, ce projet progresse de façon satisfaisante. Du matériel pédagogique spécifique des pays pour l'éducation communautaire a été élaboré et la formation est en cours.

21. La mobilisation sociale a constitué la stratégie fondamentale pour toutes les activités et a permis de créer un environnement porteur pour l'exécution des programmes axés sur l'enfance. Des documents éducatifs et autres ont été élaborés et une formation assurée aux comités nationaux. La brochure *Savoir pour sauver* a été traduite et diffusée dans la plupart des pays.

Enseignements tirés

22. Les examens à mi-parcours et les réunions stratégiques ont recommandé, étant donné l'intervention croissante du gouvernement en matière de survie et de développement de l'enfant, d'orienter davantage le programme sur la mobilisation, de façon à relever les nouveaux défis que posent la protection de l'enfance, la santé des femmes (y compris la santé génésique), le VIH/sida, les besoins des jeunes et la participation de ces derniers.

23. Des initiatives plus efficaces de propagande sont nécessaires pour que les gouvernements puissent augmenter les ressources affectées aux programmes. Simultanément, toutefois, les partenaires devraient tous s'attacher systématiquement à améliorer leurs faibles systèmes de suivi et la collecte des données dans le cadre de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

24. La participation et l'habilitation de la communauté en ce qui concerne le recensement des problèmes, la planification des programmes, l'exécution et le suivi n'ont pas été aussi efficaces que prévu. Une façon d'y remédier consisterait à utiliser les programmes relatifs à la santé pour acquérir davantage de connaissances et pour mettre au point des interventions efficaces pour lutter contre la mortalité maternelle. Les travaux liés au VIH/sida et un nouveau projet sur la santé génésique des femmes font appel à des stratégies prévoyant l'habilitation de la communauté et la création de partenariats avec des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres groupes communautaires. Dans le secteur de l'éducation, où la participation réelle des parents aux programmes de puériculture et d'éducation demeure faible, le programme proposé fera appel au plaidoyer et à la mobilisation sociale pour traiter ce problème.

25. Des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des ONG et institutions nationales et multinationales sont indispensables pour mieux préciser le rôle futur de la coopération de l'UNICEF. Le programme proposé complète plus totalement ceux des autres donateurs et devrait mobiliser davantage les gouvernements et les communautés.

COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU TITRE DU PROGRAMME, 1997-2001

Masse commune des ressources : 7 millions de dollars

Fonds supplémentaires : 14 millions de dollars

Coopération recommandée au titre du programme a/

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Total</u>
Santé et nutrition	534	3 971	4 505
Education	374	3 596	3 970
Activités de plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence	381	2 628	3 009
Suivi	167	1 284	1 451
Programme de pays intégré	3 335	2 521	5 856
Soutien au programme	<u>2 209</u>	-	<u>2 209</u>
Total	<u>7 000</u>	<u>14 000</u>	<u>21 000</u>

a/ La ventilation des estimations annuelles de dépenses figure au tableau 2, qui contient également les estimations des dépenses annuelles pour chaque pays dans le cadre du programme de pays intégré.

Mise en place du programme

26. Une réunion sur la stratégie multinationale a été organisée en juillet 1995 pour les hauts fonctionnaires des gouvernements des 13 pays insulaires du Pacifique. Des ateliers sur l'élaboration de stratégies et de programmes nationaux ont eu lieu dans la plupart des pays. Les partenariats avec des organisations multinationales importantes, des organismes des Nations Unies et des donateurs ont été renforcés au cours de la programmation. L'AusAID, principal donateur du programme pour le Pacifique, a participé à toutes les phases de la mise en place du programme.

27. Des consultations menées dans les pays prévoyaient un dialogue avec les donateurs, les organismes consultatifs et techniques et les institutions des Nations Unies pour déterminer les domaines où l'UNICEF a un avantage comparatif, garantir la complémentarité des rôles et mobiliser un soutien durable.

Objectifs et stratégies

28. La Convention relative aux droits de l'enfant constitue le cadre de tous les programmes de pays. Pour aider les pays insulaires du Pacifique à atteindre leurs objectifs spécifiques pour les enfants, l'UNICEF continuera de : a) faciliter l'élaboration, l'exécution et le suivi des programmes nationaux en faveur des enfants et des familles, pour permettre l'exercice des droits de l'enfant; et b) favoriser les réalisations nationales grâce à la promotion de la Convention. Les objectifs du programme sont les suivants : a) déterminer et recommander les questions prioritaires qui affectent le bien-être des enfants dans toutes les classes de la société, à partir de données et d'analyses plus fiables; b) travailler avec les gouvernements, les ONG, les communautés et les familles pour renforcer le suivi des objectifs généraux et des droits des enfants; c) décentraliser les programmes à l'échelle insulaire et renforcer la participation fondée sur la communauté pour planifier et gérer les activités axées sur le développement de l'enfant, sans oublier la participation de ces derniers; d) continuer de favoriser des approches novatrices à la survie, au développement, à la protection et à la participation des enfants et des adolescents; et e) renforcer les partenariats avec des organismes des Nations Unies, les organisations et les institutions régionales ainsi qu'avec les ONG.

Programmes multinationaux et nationaux

29. Le programme pour les pays insulaires du Pacifique contient des programmes individuels et des programmes multinationaux. Les quatre composantes multinationales qui renforcent les priorités nationales portent sur la santé et la nutrition, l'éducation, le plaidoyer et la planification en faveur de l'enfance et de l'adolescence (qualifié de mobilisation sociale dans la note de pays); et le suivi. La combinaison stratégique et programme dans les cinq programmes individuels de pays bénéficiera de l'appui des programmes multinationaux qui seront ajustés continuellement pour répondre aux besoins spécifiques des pays.

30. Cinq pays prioritaires ont besoin d'un soutien permanent pour les questions relatives à la survie de l'enfant, à savoir : les États fédérés de Micronésie, Kiribati, les Iles Marshall, les Iles Salomon et Vanuatu. Les secteurs spécifiques exigeant une attention particulière sont la lutte contre les maladies diarrhéiques et celle contre les infections respiratoires aiguës dans les cinq pays; le paludisme (Iles Salomon et Vanuatu); et la malnutrition, y compris la carence en vitamine A (Kiribati, États fédérés de Micronésie et Iles Marshall). Dans les pays où les objectifs ont dans l'ensemble été atteints, par exemple dans les Iles Cook, Nioué, Palaos, Tokélaou et Tonga, le programme sera ciblé sur les activités de plaidoyer en faveur de l'enfance et aidera les comités compétents dans le suivi de l'enfant ainsi que dans l'élaboration et l'application des plans nationaux d'action. La poursuite d'un soutien en matière de nutrition et d'éducation s'impose pour le Samoa-Occidental, Tuvalu et Fidji.

31. Une approche holistique aux droits de l'enfant par l'intégration des composantes du programme sera facilitée grâce à un meilleur ciblage des communautés et des groupes recensés comme ayant particulièrement besoin d'aide et par une participation accrue de la communauté à la planification et au suivi des programmes.

Santé et nutrition

32. L'UNICEF poursuivra sa collaboration avec les services de santé des gouvernements, les autres organismes publics, les ONG et les institutions des Nations Unies. Le programme favorisera l'allaitement maternel, les activités de nutrition, la lutte contre les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques, l'assainissement de l'environnement et, le cas échéant, la lutte contre le paludisme. L'habilitation des communautés par l'instruction, la mobilisation sociale et l'éducation en matière de santé scolaire constitueront les stratégies clefs appliquées pour améliorer la fourniture des services dans ces domaines. La mise en place de capacités prévoit la formation et une assistance apportée sous forme de fournitures. La masse commune des ressources pour les activités multinationales sera utilisée pour la formation à la lutte contre les maladies diarrhéiques et contre les infections respiratoires aiguës. Les fonds supplémentaires assureront le soutien aux activités permanentes dans les domaines de la nutrition, de la santé scolaire, de l'assainissement et de la lutte contre le paludisme.

33. L'UNICEF, en étroite collaboration avec l'OMS, contribuera à améliorer la gestion et les prestations du programme élargi de vaccination grâce à une formation et à un soutien pour la mise en oeuvre progressive de l'Initiative pour l'indépendance en matière de vaccins. L'UNICEF continuera de soutenir le réseau multinational d'achat et de distribution des vaccins, mais cessera de fournir ces derniers. Le vaccin contre l'hépatite B est introduit dans les listes du programme élargi de vaccination avec un financement supplémentaire et, d'ici à l'an 2000, les pays auront pris en charge les coûts relatifs à ces achats. Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour remplacer l'équipement dépassé de la chaîne du froid dont l'entretien est coûteux et pour les activités relatives à l'indépendance en matière de vaccins et à l'hépatite B.

34. Le programme accordera un appui aux activités visant à améliorer la santé génésique des femmes avec des fonds supplémentaires. Un projet pilote soutiendra la formation et la fourniture de trousseaux professionnelles aux sages-femmes locales et autres agents sanitaires travaillant pour la

communauté dans des endroits isolés. Le projet mettra également au point des approches médiatiques et autres telles que éducation "de femme à femme" pour empêcher les grossesses d'adolescentes, fournir le soutien nécessaire et prévenir l'apparition des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. L'UNICEF travaillera en partenariat avec le FNUAP, l'OMS et les ONG.

35. L'UNICEF collaborera étroitement avec les gouvernements nationaux et les partenaires multinationaux pour élaborer une stratégie complète en matière de nutrition, englobant la sécurité alimentaire, les soins infirmiers et les soins de santé aux femmes et aux enfants.

Education

36. L'objectif du programme d'éducation sera d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire en habilitant les communautés à mieux préparer les enfants à aborder leur scolarité. La stratégie concernant les soins et l'éducation du jeune enfant qui prévoit la participation des parents contribuera également à multiplier les activités relatives à l'alphabétisation des adultes et à d'autres formes d'éducation communautaire. Le soutien parental aux établissements préscolaires est généralisé. L'éducation préscolaire aide les enfants à moins souffrir de la médiocre qualité de l'enseignement primaire, mais nombre d'entre eux abandonnent encore l'école entre la première et la troisième classe. C'est pourquoi l'UNICEF continuera d'appuyer et de développer le programme d'éducation et de soins en faveur des jeunes enfants par des programmes de formation officiels et autres pour les enseignants préscolaires, les surveillants et les parents; l'élaboration de normes pour les enseignants et de moyens; la mise en place d'une structure plus systématique pour les programmes de formation; l'élaboration de documentation et la création de centres spécialisés pour acquérir de bonnes techniques en vue de promouvoir et de développer le système préscolaire; et un appui aux associations nationales préscolaires.

37. Les associations pour l'enseignement préscolaire seront mobilisées et soutenues grâce à la formation de leurs membres, ce qui contribuera à intensifier la participation parentale aux établissements préscolaires et aux écoles primaires parce qu'ils militeront en faveur d'une meilleure formation des enseignants des première et deuxième classes. Les activités de plaidoyer en faveur des associations d'enseignement préscolaire contribueront à étoffer le rôle de ces dernières, c'est-à-dire suivre les progrès des enfants pendant les premières classes de l'enseignement primaire.

38. L'UNICEF poursuivra son appui à l'éducation de base en améliorant les composantes participation de la communauté et alphabétisation qui bénéficient actuellement d'un soutien dans le cadre du projet d'éducation de base et de préparation à la vie active. En association avec le programme santé et nutrition, l'élément préparation à la vie active sera renforcé dans le cadre de l'élaboration du programme.

39. Le programme continuera de resserrer la collaboration avec l'UNESCO et l'Université du Pacifique Sud et de mobiliser les donateurs bilatéraux en faveur des programmes spécifiques de pays. La masse commune des ressources apportera un soutien au programme d'éducation de base. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour intensifier le soutien multinational et les programmes de formation.

Plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence

40. Ce programme établira des réseaux ou renforcera ceux qui existent déjà pour traiter toute une gamme de questions concernant les enfants et les adolescents et, notamment, la justice pour mineurs, la protection de l'enfance, l'abus de drogues, la santé sexuelle et le suicide des adolescents. Le programme travaillera avec les gouvernements des pays insulaires du Pacifique et des ONG pour mettre au point les moyens d'appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et de surveiller cette application. Le programme aidera les comités nationaux de coordination pour l'enfance par des activités de plaidoyer, et une formation liée aux aspects suivants : a) survie, développement, protection et participation de l'enfant; b) mobilisation des ressources pour fournir aux adolescents des

services efficaces et durables; et c) recherche de partenaires communautaires et culturellement adéquats pour entreprendre des activités visant à favoriser l'évolution des comportements.

41. Le programme favorisera les activités de recherche et les analyses approfondies des situations causées par des comportements imprudents et leurs causes sous-jacentes. Les constatations seront communiquées aux décideurs et aux planificateurs et permettront de renforcer les activités de plaidoyer pour obtenir une augmentation des ressources en faveur des programmes destinés à la jeunesse. Un projet de documentation vidéo sur les jeunes sera étoffé. Les analyses d'une récente étude des Nations Unies sur la prévalence du VIH/sida dans le Pacifique seront achevées. Une intervention pilote mettra au point des approches, de la documentation et des activités communautaires. Au nombre des importants moyens de communication utilisés pour influencer et intéresser la jeunesse figurent l'éducation "de jeune à jeune", la radio et les moyens locaux de communication (théâtre, compagnies de danse et chansons).

42. La stratégie est axée sur le plaidoyer et la mobilisation sociale pour sensibiliser les gouvernements et les communautés au VIH/sida. Les travaux de recherche et le suivi des mauvais traitements infligés aux enfants bénéficieront d'une assistance par l'intermédiaire des comités nationaux de coordination pour l'enfance. Une assistance technique sera octroyée pour les questions liées à la justice pour mineurs.

43. Le programme sera en partie financé par des prélèvements sur la masse commune des ressources. Un certain montant de fonds supplémentaires a été recueilli, mais des contributions additionnelles seront nécessaires.

Suivi et évaluation

44. L'UNICEF aidera les comités nationaux de coordination pour l'enfance à poursuivre leurs activités concernant l'étude des questions liées aux enfants et aux femmes par le plaidoyer et la mise en place de meilleurs systèmes de données et d'information. Une composante "suivi" plus importante sera introduite. L'UNICEF fournira une assistance technique aux comités nationaux pour documenter et mettre en lumière les problèmes liés à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux objectifs nationaux pour l'enfance. Des services consultatifs seront assurés pour contribuer à l'élaboration de normes de suivi et d'analyse destinées aux comités nationaux.

45. Les principaux thèmes retenus pour les activités de plaidoyer seront les suivants : renforcement de la coopération entre les divers départements et amélioration de la qualité des données, c'est-à-dire ventilation par âge et genre, pour permettre aux organismes partenaires de mieux cibler leurs programmes sur les groupes vulnérables. Des enquêtes pilotes recenseront et résoudront les problèmes spécifiques des petits pays insulaires et recueilleront des données spécifiques concernant le bien-être des enfants et des femmes. Le programme élaborera des systèmes de suivi adéquats fondés sur la communauté.

46. L'UNICEF collaborera avec le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP, l'OMS, la Commission du Pacifique Sud, l'Université du Pacifique Sud et les ONG pour : a) évaluer la mesure dans laquelle on dispose des renseignements nécessaires et déterminer les lacunes dangereuses en matière de données; b) mettre au point les moyens permettant d'établir des données démographiques fiables concernant les groupes cibles; et c) harmoniser la collecte de données pour tous les organismes. Le programme de suivi bénéficiera d'un appoint de la masse commune des ressources, mais des fonds supplémentaires seront également nécessaires.

47. L'évaluation sera axée sur le lancement d'activités visant à prendre la mesure de l'efficacité des intrants du projet tels que soutien aux communications, documentation et formation. Ces activités viseront également à augmenter les capacités des partenaires nationaux en matière de suivi et d'évaluation.

48. Le programme sera suivi de façon permanente, principalement par des visites sur le terrain effectuées par l'UNICEF et les partenaires nationaux,

des examens périodiques du programme et un examen à mi-parcours. Des visites par les comités nationaux favoriseront un renforcement de l'intégration et de la coopération entre les départements.

Gestion du programme

49. L'assistance de l'UNICEF continuera d'être administrée par les unités de coordination de l'aide des gouvernements des pays insulaires du Pacifique, en coopération avec les ministères et les comités nationaux compétents. Le rôle clef du personnel de l'UNICEF consiste à fournir un soutien adéquat dans les secteurs techniques et gestionnaires aux gouvernements et à leurs partenaires.

50. L'UNICEF maintiendra sa participation aux réunions de coordination interinstitutions et dirigera les équipes spéciales créées pour suivre l'application des recommandations adoptées par les récentes conférences internationales; ces équipes spéciales cibleront leurs activités sur la participation selon le genre, les femmes et le développement, la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages. L'UNICEF participera aux groupes sur l'allègement de la pauvreté, l'éducation et à celui créé pour assister le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida. Une étroite collaboration sera entretenue avec la Commission du Pacifique Sud, le secrétariat du Forum, l'Université du Pacifique Sud, d'autres institutions multinationales et des organisations de donateurs locales et bilatérales.

TABLEAU 1. DÉPENSES DE LA PÉRIODE DE COOPÉRATION PRÉCÉDENTE, 1992-1995 ^{a/}
 (en milliers de dollars des États-Unis)

PAYS : PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE
 DATE D'APPROBATION DU DERNIER ENGAGEMENT PAR LE CONSEIL : 1992
 MASSE COMMUNE DES RESSOURCES : 7 150 000 DOLLARS

Secteur/domaine du programme	Fournitures et matériel (y compris le transport) (réels)		Subventions pour la formation (réelles)		Appui au projet (réel)		Autres montants en espèces (réels)		TOTAL					
	MC	FSD	MC	FSD	MC	FSD	MC	FSD	Masse commune		FS			
									Réelle	Prévue	Réels	Prévus	Réel	Prévu
Santé	1 170	293	200	51	163	149	535	195	2 069	1 803	687	0	2 755	1 803
Nutrition	102	68	197	81	253	130	368	97	920	0	377	1 088	1 297	1 088
Éducation	31	0	208	24	76	0	263	168	577	190	192	1 114	769	1 304
Développement du jeune enfant	103	0	159	0	7	0	144	0	413	75	0	0	413	75
Mobilisation sociale et plaidoyer	39	117	89	16	137	227	173	274	437	0	634	1 037	1 071	1 037
Appui au programme	86	0	13	0	598	0	457	-6	1 153	1 708	-6	0	1 147	1 708
Programme intégré de pays ^{b/}	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 374	0	3 268	0	6 642
TOTAL GENERAL	1 531	478	866	172	1 233	506	1 940	727	5 569	7 150	1 883	6 507	7 452	13 657

MC = masse commune des ressources

FSD = fonds supplémentaires disponibles

FS = fonds supplémentaires disponibles et non disponibles

^{a/} Les dépenses réelles comprennent les dépenses enregistrées au 31 décembre 1995.

^{b/} Les dépenses afférentes au programme intégré de pays ont été comptabilisées dans les programmes sectoriels appropriés.

TABLEAU 2. DÉPENSES ANNUELLES PRÉVUES
(en milliers de dollars des États-Unis)

PAYS : ILES DU PACIFIQUE

CYCLE DU PROGRAMME : 1997-2001

		1997	1998	1999	2000	2001	TOTAL
Santé et nutrition	MC	152	158	76	84	64	534
	FSD						
	NFS	811	814	719	813	814	3 971
	TOTAL	963	877	890	897	878	4 505
Éducation	MC	72	74	75	76	77	374
	FSD						
	NFS	722	718	718	719	719	3 596
	TOTAL	794	792	793	795	796	3 970
Plaidoyer en faveur de l'enfance et de l'adolescence	MC	74	75	76	77	79	381
	FSD						
	NFS	525	525	526	526	526	2 628
	TOTAL	599	600	602	603	605	3 009
Suivi	MC	40	33	32	32	30	167
	FSD						
	NFS	238	333	238	238	237	1 284
	TOTAL	278	366	270	270	267	1 451
Appui au programme	MC	395	393	474	464	483	2 209
	FSD						
	NFS						
	TOTAL	395	393	474	464	483	2 209
Programme de pays intégré - Vanuatu	MC	95	95	95	95	95	475
	FSD						
	NFS	128	128	128	128	128	640
	TOTAL	223	223	223	223	223	1 115
Programme de pays intégré - Iles Salomon	MC	101	101	101	101	101	505
	FSD						
	NFS	100	100	100	100	100	500
	TOTAL	201	201	201	201	201	1 005
Programme de pays intégré - Kiribati	MC	121	121	121	121	121	605
	FSD						
	NFS	45	45	45	45	45	225
	TOTAL	166	166	166	166	166	830
Programme de pays intégré - Micronésie	MC	132	132	132	132	132	660
	FSD						
	NFS	81	82	81	82	82	408
	TOTAL	213	214	213	214	214	1 068

TABLEAU 2. DÉPENSES ANNUELLES PRÉVUES
 (en milliers de dollars des États-Unis)

PAYS : ILES DU PACIFIQUE
 CYCLE DU PROGRAMME : 1997-2001

		1997	1998	1999	2000	2001	TOTAL
Programme de pays intégré - Iles Marshall	MC	88	88	88	88	88	440
	FSD						
	NFS	35	35	35	34	34	173
	TOTAL	123	123	123	122	122	613
Programme de pays intégré - Fidji	MC	40	40	40	40	40	200
	FSD						
	NFS	40	40	40	40	40	200
	TOTAL	80	80	80	80	80	400
Programme de pays intégré - Samoa-Occidental	MC	30	30	30	30	30	150
	FSD						
	NFS	15	15	15	15	15	75
	TOTAL	45	45	45	45	45	225
Programme de pays intégré - Tuvalu	MC	20	20	20	20	20	100
	FSD						
	NFS	20	20	20	20	20	100
	TOTAL	40	40	40	40	40	200
Programme de pays intégré - Polynésie	MC	40	40	40	40	40	200
	FSD						
	NFS	40	40	40	40	40	200
	TOTAL	80	80	80	80	80	400
TOTAL	MC	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	7 000
	FSD						
	NFS	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800	14 000
	TOTAL	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	21 000

MC = masse commune des ressources
 FSD = fonds supplémentaires disponibles
 NFS = nouveaux fonds supplémentaires

TABLEAU 3. POSTES ET DÉPENSES DE PERSONNEL DANS LE BUDGET-PROGRAMME

PAYS : ILES DU PACIFIQUE PROGRAMME : 1997-2001	Budget-programme (en milliers de \$)		Postes a/										Dépenses de personnel b/ (en milliers de \$)				
	MC	FSD NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total	
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																	
Santé et nutrition	534		534	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	135,5	0,0	135,5	
Éducation	374		374	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	223,6	223,6	
Plaidoyer en faveur de l'enfance et de la jeunesse	381		381	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	223,6	223,6	
Suivi	167		167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Appui au programme	2 209		2 209	0	0	0	1	0	0	1	0	4	5	1 153,9	406,0	1 559,9	
Programme de pays intégré - Vanuatu	475		475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Programme de pays intégré - Salomon	505		505	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Programme de pays intégré - Kiribati	605		605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140,0	0,0	140,0	
Programme de pays intégré - Micronésie	660		660	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140,0	0,0	140,0	
Programme de pays intégré - I. Marshall	440		440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140,0	0,0	140,0	
Programme de pays intégré - Fidji	200		200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Programme de pays intégré - Samoa-O.	150		150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Programme de pays intégré - Tuvalu	100		100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
Programme de pays intégré - Polynésie	200		200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL MC	7 000		7 000	0	0	0	1	0	0	1	2	4	7	1 709,4	853,2	2 562,6	

/...

Sections/domaines du programme et sources de financement	Budget-programme (en milliers de \$)				Postes a/										Dépenses de personnel b/ (en milliers de \$)			
	MC	FS D	NFS	Total	D2/L7	DL/L6	P/L4	P/L5	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total	
																		Total
FONDS SUPPLEMENTAIRES :																		
Santé et nutrition	0	3 971	0	3 971	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0
Éducation	0	3 596	0	3 596	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Plaidoyer en faveur de l'enfance et de la jeunesse	0	2 628	0	2 628	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Suivi	0	1 284	0	1 284	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui au programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de pays intégré - Vanuatu	0	640	0	640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de pays intégré - I. Salomon	0	500	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de pays intégré - Kiribati	0	225	0	225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de pays intégré - Micronésie	0	408	0	408	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de pays intégré - I. Marshall	0	173	0	173	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de pays intégré - Fidji	0	200	0	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de pays intégré - Samoa-O.	0	75	0	75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de pays intégré - Tuvalu	0	100	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de pays intégré - Polynésie	0	200	0	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL SF	7 000	14 000	0	14 000	0	0	0	0	1	0	1	0	3	4	1 718,4	277,2	1 995,6	
TOTAL MC+SF	7 000	14 000	0	21 000	0	0	0	1	1	0	2	2	7	11	3 427,8	1 130,4	4 558,2	

Sections/domaines du programme et sources de financement	Budget-programme (en milliers de \$)		Postes a/										Dépenses de personnel b/ (en milliers de \$)			
	MC	FSD NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux Total	
																Dépenses de fonctionnement
BUDGET ADM. ET D'APPUI AU PROGRAMME			661,1	0	0	0	1	0	0	0	1	2	4	733,9	431,8	1 165,7
TOTAL GENERAL (MC+FS+ADM)				0	0	0	2	1	0	3	3	9	15	4 161,7	1 562,2	5 723,9
Nombre de postes et dépenses de personnel : Cycle du programme en cours A la fin du cycle du programme proposé (à titre indicatif seulement)																
MC = masse commune des ressources; FS = fonds supplémentaires; FSD = fonds supplémentaires disponibles; NFS = nouveaux fonds supplémentaires; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; ADM = administration																
g/ Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays. E/ Sauf assistance temporaire et heures supplémentaires; comprend les coûts relatifs aux Volontaires des Nations Unies.																